

## SEANCE DU 11 JUILLET 2019

Le onze juillet deux mil dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVEAU, Céline MAHIEU, Pierre AVALLART, Caroline TROTABAS, Marie-Françoise ORHON, Vanessa COCQUET, Jacky LEBANNIER, Jean-Pierre MARTIN, Colombe PAPIN, Benoît VERGER formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) ayant donné pouvoir Patrick MOURIN a donné pouvoir à Jacky CHAUVEAU, Betty VANHOUTTE a donné pouvoir à Caroline TROTABAS,

Absents excusés : Lionel ALLINANT, Céline HAMONNIERE, Emmanuel ROCHETEAU.

Arrivée de Colombe PAPIN à 19H10.

Secrétaire de séance : Benoît VERGER

### APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 20 mai 2019.

### CREANCES IRRECOUVRABLES : DEMANDES ADMISSION EN NON-VALEURS

Le trésorier signale qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'impayés auprès de créanciers :  
Facturation assainissement 2013 à 2016 pour un montant de 390,77€  
Il demande l'admission en non-valeur de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** l'admission en non-valeur les créances irrecouvrables telles présentées ci-dessus.

### DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA FACTURE RESEAU PRO

Lors du tournoi de basket qui s'est déroulé le 1er et 2 juin dernier, une gouttière de la halle couverte a été endommagée.

La réparation a été assurée par l'agent technique de la commune.

Coût de la réparation : 78,73 €

Matériaux - Facture RESEAU PRO : 11,23 € TTC

Temps passé par l'agent technique : 2,25 Heures

Coût horaire de l'agent technique : 30,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**FIXE** le montant du coût horaire de l'agent technique pour toute intervention à la somme de 30 €.

**VALIDE** la demande de remboursement de cette réparation pour la somme de 78,73 € à l'encontre du club de Basket sur présentation d'une facture.

### OPERATION REGIONALE « 1 NAISSANCE, 1 ARBRE »

Dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023, le Conseil Régional lance l'opération « 1 naissance, 1 arbre ».

Les communes volontaires peuvent se porter candidates et s'engager à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'Etat-civil.

Selon le dispositif, la commune prend en charge les dépenses liées à l'achat des plants, à la préparation du sol, au paillage et à la protection individuelle.

En contrepartie, le Conseil Régional s'engage à verser une subvention de 15 € par arbre sur présentation d'un extrait du registre d'Etat civil et des justificatifs de la dépense liée aux plantations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** que la commune de Bouère se porte candidate pour cette opération,

**VALIDE** le partenariat avec le Conseil Régional autour de cette opération citoyenne tel que proposé.

### REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA MAIRIE

3 études ont été réalisées :

- Remplacement chaudière fuel
- Remplacement chaudière bois
- Remplacement chaudière géothermie

Caroline TROTABAS en charge du dossier expose les différentes hypothèses de remplacement de la chaudière.

Jacky LEBANNIER regrette que le sujet n'ait pas été traité en commission avec la participation des différents intervenants extérieurs.

Monsieur le Maire propose d'organiser une commission de travail en présence des intervenants extérieurs le mardi 10 septembre à 18 H 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**PREND** acte de l'avancement du dossier.

### CONVENTION RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN D'UNE CANALISATION DE PROTECTION DES INONDATIONS TRAVERSANT LA RD 213

Le 5 juin dernier, une rencontre a été organisée au lieu-dit « La Petite Sévaudière » entre le Département de la Mayenne, la commune de Bouère et Monsieur de ROQUEFEUIL Eric afin de faire état des inondations régulières de la propriété appartenant à ce dernier.

Considérant la configuration topographique du bassin versant de l'agglomération de Bouère, qui conduit naturellement les eaux de surfaces lors d'évènements orageux vers la propriété de Monsieur de ROQUEFEUIL, située en contrebas de la RD 213 ;

Il est proposé que :

Le Département de la Mayenne réalise sous la RD 213, la traversée nécessaire au transfert des eaux du bassin versant, du fossé droit vers la rive gauche de la chaussée, soit un busage en béton armé de diamètre utile 500 mm et de 12 ml de long, ainsi qu'un regard grille ;

Que la Commune de Bouère réalise à l'aval du regard, côté gauche de la RD 213, sur une bande de terrain privé (section A parcelles n°0326 et 0322) un busage de diamètre 400 et de 80 ml de long, afin de canaliser les eaux pluviales jusqu'au milieu naturel.

A ce titre, un projet de convention tripartite est proposé afin de définir l'ensemble des modalités de la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**VALIDE** la proposition de convention tripartite établie entre le Département de la Mayenne, la Commune de Bouère et Monsieur de ROQUEFEUIL Eric telle que proposée.

### LOTISSEMENT TERRAINS A BATIR RUE DES SENCIES

Par délibération du 20 mai 2019, le cabinet URBAGO qui est en charge de la conception et maîtrise d'œuvre de ce futur lotissement, a été autorisé à déposer la demande de permis d'aménager et à lancer l'appel d'offres auprès des entreprises pour la viabilisation des parcelles. Considérant l'avancement de ce dossier,

Une estimation prévisionnelle définitive établie par PRAGMA Ingénierie (sous-traitant d'URBAGO) en date du 17/06/2019 a été exposée :

Montant HT des travaux de viabilisation : 142 813,65 €

Pour information, la commune reste dans l'attente de recevoir une évaluation relative aux travaux concernant les réseaux électriques et éclairage public qui doit être établie par le Territoire d'Energie Mayenne.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'agenda des futurs travaux :

- Date de mise en ligne des offres 28/06/2019
- Date limite de réception des offres 22/07/2019
- Début travaux : semaine 38 (entre le 16 et 20 septembre) si appel d'offre fructueux.

Concernant la voirie, Monsieur le Maire expose la nécessité de dénommer la voie de ce futur lotissement.

Des noms d'oiseaux sont proposés.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de dénommer la voie du lotissement Rue des Sencies « Allée des Courlis ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**VALIDE** le nom de la voie principale du Lotissement Terrains à bâtir Rue des Sencies « Allée des Courlis »

#### ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DES SENCIES ET PROPOSITION DE PRE-ETUDE D'AMENAGEMENT

En date du 03/09/2018, les services de Territoire d'Energie Mayenne ont réalisé un estimatif HT des travaux relatifs à l'effacement des réseaux Rue des Sencies. La participation à ces travaux et maîtrise d'œuvre HT de la commune de BOUERE se décompose comme suit :

- Réseaux d'électricité : 34 000 €
- Réseaux de télécommunication - Option A : 37 553 €
- Réseaux d'éclairage public : 35 550 €

**SOIT un TOTAL HT de 107 103 €**

Les travaux débuteront début SEPTEMBRE pour une durée d'environ 2 mois.

Après ces travaux, il est proposé que la commune travaille sur une pré-étude d'aménagement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire, propose de solliciter un cabinet d'études afin de lancer une esquisse pour une étude de réaménagement de la voirie de la rue des Sencies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de solliciter un cabinet d'étude pour le réaménagement de la voirie de la rue des Sencies.

## AVENANTS AU MARCHE TRAVAUX EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS

### Préambule :

Concernant le **lot n°2 Charpente**, un avenant doit être passé pour modifier le montant du marché initial de la manière suivante :

➤ Marché initial HT	6 781,70 €
➤ Prestations en moins HT	- 938,00 €
Soit HT	5 843,70 €

Le montant du marché serait ainsi porté de 6 781,70 € H.T. à 5 843,70 € HT.

Concernant le **lot n°5 Menuiseries intérieures**, un avenant doit être passé pour modifier le montant du marché initial de la manière suivante :

➤ Marché initial HT	11 461,54 €
➤ Prestations en moins HT	- 261,60 €
➤ Soit HT	11 199,94 €

Le montant du marché serait ainsi porté de 11 461,54 € H.T. à 11 199,94 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les avenants proposés

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché et tous documents inhérents au présent dossier.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 1) Ressources humaines - pour information

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 4 heures complémentaires hebdomadaires ont été accordées au secrétariat et ce jusqu'à la fin de l'année pour la mise en place de l'informatisation de la gestion des congés du personnel communal et surtout pour l'informatisation de la gestion du cimetière.

### 2) Porte ouverte et inauguration MAM :

Par mail du 25 juin dernier les assistantes maternelles de la MAM proposent l'organisation de la porte ouverte et de l'inauguration soit le vendredi 27 septembre au soir ou samedi 28 septembre au matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de retenir la date du vendredi 27 septembre 2019 vers 18H00 pour l'organisation de la porte ouverte et de l'inauguration de la MAM.

### 3) Pot accueil Village Vacances

Comme chaque année, un planning est mis en place pour le pot d'accueil des vacanciers du village vacances. Vanessa COCQUET, non positionnée sur le planning actuel, se porte candidate en cas de désistement sur une date.

### 4) Visite du Préfet

Monsieur le Maire expose la journée « Visite du Préfet » organisée le lundi 24 juin 2019. Programme de la visite effectuée en sa présence :

- Visite salle des Sports
- La Halle couverte
- Visite de la MAM
- L'EHPAD « La Résidence Le Vollier »
- Le cimetière
- Le jeu de boules de fort
- Entreprise COULON

Monsieur le Préfet a été très intéressé par la visite. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'il a profité, de ce moment, pour exposer les différentes problématiques rencontrées par les élus locaux ; notamment le sujet du PLUI, les retards de versement de subventions « LEADER - Fonds européens ».

### 5) Devis borne aire de camping-cars :

Pour information, un devis de AIRE SERVICE, relatif au changement de la borne aire camping-cars en remplacement de l'ancienne qui est hors service a été validé pour la somme HT de 3 675 € (Enveloppe budgétaire 2019 votée au BP = 5 000 € TTC).

### 6) Devis Salle des Sports - pour information :

Des devis ont été établis pour :

- Tableau d'affichage sportif - Proposition :

Entreprise	Montant HT
STRAMATEL	2 575,00 €
BODET	2 816,50 €

Pour information, l'entreprise BODET proposait également un contrat d'assistance à l'utilisation du système (Hotline pour dépannage, Mise à jour du logiciel, Déplacement sur site si dépannage) pour un montant annuel de 420 € TTC.

Le devis STRAMATEL pour la somme de 2 575 € HT a été accepté.  
(Enveloppe budgétaire 2019 votée au BP = 3 500 € TTC).

- Tableau liège pour affichage et plaques signalétique des portes vestiaires

Devis LEADER collectivité du 25/06/2019 : 275,58 € HT

Une deuxième proposition est en attente. Caroline TROTABAS est en charge de ce dossier.

#### 7) DROIT DE PREEMPTION URBAIN - pour information :

- Une déclaration d'intention d'aliéner transmise le 28 juin 2019 concernant une propriété située 3 rue de la Gare a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.
- Une déclaration d'intention d'aliéner transmise le 26 juin 2019 concernant une propriété située 15 rue Boris Vian a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.

#### 8) DOSSIER DE BELER - pour information :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de son entretien du samedi 8 juin dernier, avec Monsieur DE BELER Amaury fils de Madame de BELLER Annick demeurant 3 rue du Prieuré à Bouère - propriétaire de la parcelle AB 166 d'une surface de 18 890 m<sup>2</sup>, et de l'intérêt que la commune porte à une partie de ce terrain pour constituer une réserve foncière. Une proposition de 2,50 € le m<sup>2</sup> lui a été faite.

Par mail du 4 juillet 2019, Monsieur DE BELLER, confirme qu'après avoir consulté les nus-propriétaires, la famille n'est pas contre le principe d'une cession de ce terrain.

En revanche, le prix du m<sup>2</sup> ne correspond pas aux attentes de la famille.

A ce titre, une prochaine rencontre est fixée en mairie le 3 août 2019, pour une éventuelle négociation.

**FIN DE SEANCE à 20H30.**